

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 11 avril 2017, à 19h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac Daniel Gauthier Sébastien Gros
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2017-04-04-078 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Louise Gorman et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 11.1 Acquisition d'un terrain afin d'assurer l'approvisionnement en sable pour l'entretien hivernal du réseau routier de la Municipalité;
- 11.2 Séance d'information sur l'abattage d'arbres sur une base commerciale le 26 avril 2017
- 11.3 Avis de motion en vue d'amender le règlement de zonage afin de le rendre conforme au plan d'urbanisme

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-04-04-079 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2017 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun rapport n'est déposé.

FINANCES ET ADMINISTRATION

2017-04-080 Avis de dépôt du rapport financier au 31 décembre 2016

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour la période se terminant le 31 décembre 2016.

2017-04-81 Résolution - Approbation des comptes à payer au 31 mars 2017

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 327 485,22 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-04-082 Résolution - Autorisation de paiement pour l'achat de sable d'hiver

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'épandage de sable pour l'entretien d'hiver des routes de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 14327 au montant de 15 350,53 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par David Riddell Excavation/Transport pour l'achat de sable d'hiver.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-04-083 Résolution - Embauche d'un coordonnateur des activités culturelles, communautaires et de loisirs

ATTENDU la décision de Madame Marcaurrelle de quitter ses fonctions de coordonnatrice des activités culturelles, communautaires et de loisir pour ne conserver que la coordination des bibliothèques et de certaines activités culturelles qui s'y déroulent ainsi que l'animation des activités pour les 0-5 ans ;

ATTENDU le processus formel de recrutement qui a été réalisé ;

ATTENDU la recommandation du comité chargé d'évaluer les candidatures reçues ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Louise Gorman et résolu d'entériner, rétroactivement au 3 avril 2017, l'embauche de monsieur Jean Sirois, à titre de coordonnateur des activités culturelles, communautaires et de loisirs et ce, selon les conditions prévues à la *Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, professionnel et administratif de la Municipalité*.

Adopté à l'unanimité
Le conseiller Michel Perreault vote contre
Le maire s'abstient de voter

2017-04-084 Avis de motion en vue de la présentation d'un règlement d'emprunt pour financer les dépenses pour la réfection du Centre Paul-Bougie

ATTENDU les travaux de réfection réalisés pour la remise aux normes du Centre-Paul-Bougie ;

ATTENDU qu'une partie des dépenses de ce projet a été financée dans le cadre du Pacte rural ;

ATTENDU que l'autre partie des dépenses, financée par le biais du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et remboursable sur une période de 10 ans doit faire l'objet d'un règlement d'emprunt;

Un avis de motion est donné par le conseiller Daniel Gauthier en vue de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement d'emprunt en vue du financement d'une partie des dépenses requises pour la mise à niveau du Centre Paul-Bougie.

2017-04-085 Résolution - Dépôt d'une demande d'aide financière pour la construction d'un chalet des sports

ATTENDU que le projet de construction d'un chalet des sports est inscrit au Programme d'immobilisations 2017-2019 de la Municipalité ;

ATTENDU le montant dont la Municipalité dispose en vertu du Programme ;

ATTENDU que le projet de construction d'un chalet des sports a été jugé éligible en regard dudit Programme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour un montant maximal de 35 453,61 \$, pour le projet de construction d'un chalet des sports au Parc Paul-Bougie et d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pouvant être requis pour donner suite à cette décision.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2017-04-086 Résolution - Choix de fournisseurs pour l'acquisition de matériaux d'entretien des routes

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'ouverture des soumissions réalisée le 16 mars 2017, dont copie demeure annexée à la présente résolution, lequel précise pour chacune des catégories de matériaux d'entretien, le fournisseur retenu ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu, en considération des soumissions conformes reçues, d'approuver le choix des fournisseurs pour l'acquisition des matériaux requis pour l'entretien des routes et ce, selon les besoins, la nature, l'importance et l'emplacement des travaux à effectuer ainsi qu'en fonction du matériel requis pour le résultat recherché. Copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions, réalisée le 16 mars 2017, demeure annexée à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-04-087 Résolution - Octroi de contrats pour l'entretien d'été et d'hiver des chemins privés du projet domiciliaire Village de la Rivière Rouge du Canton de Grenville)

ATTENDU la teneur du règlement RA-25-1-15 relativement à l'entretien des chemins privés ;

ATTENDU la teneur de la missive qu'adressait à la Municipalité, le 3 avril 2017, l'Association des propriétaires du projet domiciliaire Village Rivière-Rouge du Canton de Grenville ;

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-004 adoptée par ladite Association quant à la désignation d'un entrepreneur pour procéder aux travaux d'entretien d'été et d'hiver des chemins privés du projet domiciliaire Village Rivière-Rouge du Canton de Grenville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu, à la suite d'un appel d'offres réalisé par l'Association des propriétaires du projet domiciliaire Village Rivière-Rouge du Canton de Grenville et en considération d'une résolution dûment adoptée par l'organisme recommandant le choix d'un entrepreneur, d'octroyer à Transport Heatlie, le contrat d'entretien d'été pour les saisons 2017 et 2018 et le contrat d'entretien d'hiver pour les saisons 2017-18 et 2018-19 des chemins privés du projet domiciliaire Village de la Rivière Rouge du Canton de Grenville et ce, pour un montant total de 31 848, 08 \$, y incluant les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-04-088 Résolution – Vente de matériel roulant excédentaire

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-063 autorisant la Direction des travaux publics à disposer d'un chargeur sur roues de marque Dresser 530, année 1987 devenu désuet ;

ATTENDU les propositions reçues, telle qu'identifiées au procès-verbal de l'ouverture des soumissions réalisée le 11 avril 2017 à 10h00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu, d'autoriser la direction des travaux publics à vendre un équipement roulant de type chargeur sur roues de marque Dresser 530, année 1987 et de disposer dudit équipement en fonction de la meilleure offre reçue, comme étant celle soumise par GDLC Excavation Inc., au montant de 1 650 \$.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-04-089 Résolution – Dépenses encourues – Déversement de mazout

ATTENDU le constat d'un déversement de mazout en provenance d'une propriété privée ;

ATTENDU l'ordonnance du Ministère de l'environnement aux fins de prendre toutes les mesures requises aux fins de faire cesser la fuite et de récupérer le mazout déjà déversé;

ATTENDU la nécessité de procéder rapidement à la démolition d'un bâtiment abandonné afin de permettre le traitement à la source, du problème de déversement ;

ATTENDU l'urgence d'octroyer un contrat pour récupérer le mazout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu, d'entériner les décisions prises conjointement par la direction générale et la direction de la sécurité publique visant à minimiser l'impact environnemental d'un déversement de mazout provenant d'une propriété privée situées sur le territoire de la Municipalité et d'autoriser le paiement des factures reliées à la récupération du mazout, à la démolition d'un bâtiment abandonné à la source du déversement, à l'analyse de conformité et à toute autre dépense directement reliée audit événement.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-04-090 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 29 mars 2017

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mars 2017.

2017-04-091 Résolution - Dérogation mineure concernant l'empiètement dans une marge latérale pour une habitation unifamiliale isolée existante

ATTENDU la recommandation numéro CCU-2017-03-01 formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la séance tenue le 23 novembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 24 mars 2017 selon les exigences de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);

ATTENDU que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 571 rue Principale;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice au voisinage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu d'accorder une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis, 571 rue Principale/lot 17A-1 du rang 2 du cadastre du Canton de Grenville, aux fins d'autoriser une habitation unifamiliale isolée existante ayant une marge latérale de 4.72 mètres et ce, contrairement au règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 qui exige, à la grille des spécifications de la zone RV-04, une marge latérale minimale de 5 mètres.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-04-092 Résolution - Appui politique de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à la MRC d'Argenteuil dans ses démarches pour l'obtention de subventions pour l'internet haute vitesse

CONSIDÉRANT que le 19 décembre 2016, les gouvernements du Québec et du Canada annonçaient la mise en place des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* qui visent à soutenir financièrement des projets permettant d'offrir aux citoyens, organismes et entreprises situés en milieu rural un service d'Internet haute vitesse de qualité et à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec injectera 100 millions de dollars et que le gouvernement du Canada investira 500 millions de dollars dans ces programmes, sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que l'accès à Internet haute vitesse est aujourd'hui un service essentiel qui contribue au développement économique, social et culturel et qu'il constitue un droit au même titre que l'éducation et la santé;

CONSIDÉRANT que lors de la séance régulière du 18 janvier 2017, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 17-01-023, manifestant ainsi l'intention de déposer des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* (Canada);

CONSIDÉRANT qu'avec l'aide financière qu'elle pourrait recevoir dans le cadre de ces programmes, la MRC d'Argenteuil souhaite construire des dorsales et un réseau de distribution de fibre optique;

CONSIDÉRANT qu'en se concrétisant, ce projet structurant et essentiel permettra de fournir en Internet haute vitesse certaines portions des municipalités de Grenville-sur-la-Rouge, de Mille-Isles, des cantons de Harrington, Gore et Wentworth et des villes de Brownsburg-Chatham et Lachute;

CONSIDÉRANT que le projet de la MRC d'Argenteuil permettra de donner accès à une connexion Internet haute vitesse de qualité, fiable et à un prix compétitif à plusieurs institutions municipales et publiques, organismes, entreprises et résidents des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Louise Gorman et résolu que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge appuie la MRC d'Argenteuil dans ses démarches,

après des gouvernements du Québec et du Canada, pour obtenir des subventions, dans le cadre des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* (Canada), pour le projet qu'elle déposera, avant le 20 avril 2017, pour la portion nord du territoire de la MRC d'Argenteuil, soit les municipalités de Grenville-sur-la-Rouge, de Milles-Iles, les Cantons de Harrington, Gore et Wentworth et les villes de Brownsburg-Chatam et Lachute.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-04-093 Résolution – Appui politique de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à l'entreprise DERYtelecom dans ses démarches pour l'obtention de subventions pour l'internet haute vitesse

CONSIDÉRANT que le 19 décembre 2016, les gouvernements du Québec et du Canada annonçaient la mise en place des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* qui visent à soutenir financièrement des projets permettant d'offrir aux citoyens, organismes et entreprises situés en milieu rural un service d'Internet haute vitesse de qualité et à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec injectera 100 millions de dollars et que le gouvernement du Canada investira 500 millions de dollars dans ces programmes, sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que l'accès à Internet haute vitesse est aujourd'hui un service essentiel qui contribue au développement économique, social et culturel et qu'il constitue un droit au même titre que l'éducation et la santé;

CONSIDÉRANT que lors de la séance régulière du 18 janvier 2017, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 17-01-023, manifestant ainsi l'intention de déposer des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* (Canada);

CONSIDÉRANT que le 22 février 2017, l'entreprise de télécommunication DERYtelecom a signifié par écrit à la MRC d'Argenteuil son intention de déposer un projet d'interconnexion à son réseau de distribution, dans le cadre desdits programmes gouvernementaux et par conséquent elle demande l'appui politique de la MRC et de ses municipalités constituantes à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'en 2014, DERYtelecom a procédé à l'acquisition du réseau québécois de Eastlink qui est présent principalement dans la portion sud de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que l'entreprise DERYtelecom est le 3e câblodistributeur en importance au Québec, qu'elle est présente dans onze régions administratives et dessert près de 125 000 foyers répartis dans plus de 200 municipalités locales;

CONSIDÉRANT que l'entreprise DERYtelecom s'est engagée par écrit à déposer des demandes d'aides financières dans les programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* et qu'elle souhaite bénéficier de subventions gouvernementales pour construire différentes dorsales de fibre optique qui serviront à l'interconnexion des réseaux de câble et de fibre optique nouvellement acquis à leurs dorsales de fibre des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT que cette interconnexion permettra d'alimenter les réseaux de certaines portions du village de Grenville, des municipalités de Grenville-sur-la-Rouge et Saint-André-d'Argenteuil et de la ville de Brownsburg-Chatam;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles dorsales permettront également de réaliser éventuellement des extensions en desserte d'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que DERYtelecom souhaite pour le futur moderniser ses réseaux afin d'offrir les services de télévision numérique, de téléphonie et Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que le projet de DERYtelecom permettra de donner accès à une connexion Internet haute vitesse de qualité, fiable et à un prix compétitif à plusieurs

institutions municipales et publiques, organismes, entreprises et résidents des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que l'entreprise DERYtelecom a fourni à la MRC d'Argenteuil une lettre spécifiant qu'elle aurait un intérêt à s'interconnecter ou d'offrir des services sur le futur réseau de la MRC dans la portion nord du territoire, soit à proximité d'infrastructures lui appartenant sur la route 364, dont le secteur de Arundel, advenant qu'elle obtienne des subventions pour déployer les projets qu'elle déposera dans le cadre des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 17-03-130 autorisant la ratification d'une entente entre la MRC d'Argenteuil et DERYtelecom en lien avec les conditions convenues entre les parties;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge appuie l'entreprise DERYtelecom dans ses démarches, auprès des gouvernements du Québec et du Canada, pour obtenir des subventions, dans le cadre des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* (Canada), pour le projet qu'elle déposera, avant le 20 avril 2017, pour la portion sud du territoire de la MRC d'Argenteuil, soit dans les municipalités de Grenville-sur-la-Rouge et Saint-André-d'Argenteuil, le village de Grenville et la ville de Brownsburg-Chatham.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-04-094 Résolution - Confirmation et conservation de l'accessibilité, de l'utilisation et de la vocation publiques du lac Papineau

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du 12 novembre 2012 (dossier numéro 550-05-011903-021) confirmé par le jugement de la Cour d'appel du 19 septembre 2014 (dossier numéro 500-09-023215-122) ainsi que par la Cour suprême le 17 avril 2015 (numéro de dossier 36180) à l'effet que le lac Papineau et ses îles font partie du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que le plan d'affectation du territoire public (PATP) déposé en 2012 et élaboré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a fait l'objet au préalable d'une consultation auprès des acteurs régionaux et locaux, y compris les communautés autochtones concernées;

CONSIDÉRANT que le conseil des ministres a adopté le PATP et que les orientations gouvernementales doivent être respectées dans les planifications ou interventions s'exerçant aux paliers ministériel, régional et local;

CONSIDÉRANT que les cartes 4 et 5 du PATP de l'Outaouais incluent les îles du lac Papineau (zone d'affectation 07-30c, à *vocation utilisations multiples*) à l'intérieur d'une utilisation polyvalente des terres et des ressources et entend permettre l'accessibilité de cette partie du territoire à la population;

CONSIDÉRANT que le lac Papineau et ses îles sont utilisés par la population de Grenville-sur-la-Rouge, notamment par l'organisme North Lake Fish and Game Club, depuis plus de cinq générations;

CONSIDÉRANT que le lac Papineau s'étend sur une longueur d'environ 12 km et que sa superficie touche le territoire de quatre (4) municipalités, soit les municipalités de Boileau, Notre-Dame de Bonsecours, Harrington et Grenville-sur-la-Rouge et que ces municipalité font partie de deux (2) MRC, soit les MRC de Papineau et d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge de maintenir l'affectation récréo-forestière afin d'assurer à ses citoyens l'accessibilité aux îles du lac Papineau.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu, dans le but de confirmer et conserver l'accessibilité, l'utilisation et la vocation publiques du lac

Papineau, de demander notamment, à ce que l'affectation récréo-forestière accordée à certaines îles du lac Papineau soit maintenue par la MRC de Papineau, qu'une table de concertation, regroupant les municipalités de Grenville-sur-la-Rouge, Boileau, Notre-Dame-de-Bonsecours et Harrington ainsi que les MRC de Papineau et d'Argenteuil, soit constituée pour veiller à assurer l'accessibilité du lac et finalement, qu'une copie de la présente résolution soit transmise au MERN, au MDDELCC, au MAMOT, à la MRC de Papineau, à la MRC d'Argenteuil de même qu'aux municipalités de Harrington, Boileau, Notre-Dame-de-Bonsecours ainsi qu'aux députés provincial et fédéral.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

AFFAIRES NOUVELLES

2017-04-095 Résolution - Acquisition d'un terrain afin d'assurer l'approvisionnement en sable pour l'entretien hivernal du réseau routier de la Municipalité

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité, de garantir à un coût abordable, son approvisionnement en sable pour l'entretien hivernal de son réseau routier ;

ATTENDU le résultat des analyses réalisées par la firme EXP quant à la qualité et la quantité de sable disponible sur le site d'une sablière localisée sur un terrain désigné comme étant une partie du lot P-3A, du rang 4 de l'Augmentation du Canton de Grenville de la circonscription foncière de Grenville-sur-la-Rouge, ayant une superficie approximative de 138 286,34 m²;

ATTENDU, en raison de la réglementation, l'impossibilité, pour l'actuel propriétaire, d'exploiter cette sablière à des fins commerciales;

ATTENDU une première proposition d'achat soumise par la Municipalité, laquelle correspondait à la valeur marchande pour une acquisition de gré à gré dudit terrain, telle qu'établie par une firme d'évaluateurs agréés ;

ATTENDU la proposition d'offre d'achat bonifiée soumise par la Municipalité aux fins d'en arriver à une entente négociée et éviter, pour les deux parties, les coûts et les délais inhérents à une procédure d'expropriation ;

ATTENDU que le délai fixé pour répondre à cette dernière proposition bonifiée est échu ;

ATTENDU les délais impartis pour conclure cette transaction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu, afin d'assurer l'approvisionnement en sable pour l'entretien hivernal de son réseau routier et ce, pour au moins les 10 prochaines années, de confier à l'étude Prévost, Fortin, Daoust le mandat d'acquérir de gré à gré ou, à défaut d'une entente dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente décision, par voie d'expropriation, un terrain désigné comme étant une partie du lot P-3A, du rang 4 de l'Augmentation du Canton de Grenville de la circonscription foncière de Grenville-sur-la-Rouge, ayant une superficie approximative de 138 286,34 m².

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-04-096 Résolution – Tenue d’une séance d’information sur l’abattage d’arbre sur une base commerciale

Le maire John Saywell informe les personnes présentes de la tenue le 26 avril 2017 à 19h00 d’une assemblée spéciale du conseil lors de laquelle seront traités divers dossiers relatifs à l’abattage d’arbres sur une base commerciale.

Adopté à l’unanimité
Le maire s’abstient de voter

2017-04-097 Avis de motion en vue d’amender le règlement de zonage afin de le rendre conforme au plan d’urbanisme

Avis de motion est donné par Michel Perreault aux fins d’amender le règlement de zonage pour le rendre conforme au plan d’urbanisme.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-04-098 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Robert D’Auzac et résolu que la présente séance soit levée à 21h45.

Adopté à l’unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier